

Inspection de l'Éducation nationale

Circonscription de Vienne 1

CS90249 - 30 av Général Leclerc

38217 Vienne cedex

tel. : 04 74 53 33 22

courriel : ce.0381624j@ac-grenoble.fr

L'inspectrice de l'Éducation Nationale

à

Mesdames et Messieurs les Directrices, Directeurs d'École

Mesdames et Messieurs les Enseignants

Note de service de rentrée 2020-2021

Cette note de service sera portée à la connaissance de tous les enseignants nommés dans l'école, dont les personnels en congé, les remplaçants et les membres du RASED.

J'espère que vous avez trouvé durant cet été ensoleillé les moyens de vous ressourcer après cette année bouleversée par la situation sanitaire. Nous abordons cette rentrée avec la complexité et l'incertitude qui caractérise la crise que nous traversons, forts d'une expérience sans précédent qui aura vu chacune et chacun mobiliser des ressources incroyables pour assurer la continuité pédagogique. Ensemble, nous allons de nouveau tout mettre en œuvre pour que tous les élèves puissent poursuivre leurs apprentissages et être accueillis dans les meilleures conditions possibles.

Je suis certaine que vous vous attacherez à rassurer les élèves et leurs parents par une posture professionnelle sereine et solide. Pour vous soutenir dans vos missions et vous permettre de travailler dans les conditions les plus apaisées qui soient, l'équipe de circonscription est à vos côtés. Mesdames Myriam Barborini et Lise Petermann, qui succède à Anne-Karine Piot-Paquier, conseillères pédagogiques, monsieur Lionel Abry enseignant référent à l'usage du numérique ainsi que madame Agnès Oubuih secrétaire de circonscription nouvellement nommée sur le poste se joignent à moi pour vous souhaiter à toutes et à tous une très bonne rentrée et une très bonne année scolaire.

Je m'attacherai, avec les conseillers pédagogiques, à rencontrer toutes les équipes lors des premiers jours de septembre, visites auxquelles les équipes municipales seront parfois associées. Sachez que dès à présent et tout au long de cette année scolaire, nous nous attacherons, ensemble, à permettre à tous les élèves de progresser dans leurs apprentissages, de développer le goût et le plaisir d'apprendre, de coopérer et de vivre ensemble dans un climat serein.

L'Inspectrice de l'éducation nationale

Stéphanie Jamme


UNE RENTREE DANS UN CONTEXTE DE CRISE SANITAIRE


1. Modalités pratiques de la rentrée

Les élèves ont repris l'école dès le 1er septembre. L'objectif de cette rentrée 2020 est d'accueillir tous les élèves dans un cadre serein, propice aux apprentissages et à la reprise de la vie collective.

Le **protocole sanitaire actualisé** téléchargeable **ici** est le **scénario de référence** qui n'implique pas de restriction d'accueil des élèves et du fonctionnement des écoles :

- Les gestes barrière appliqués en permanence, partout, et par tout le monde.
- Engagement des parents à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève.
- Le port du masque pour tous les personnels de l'école (maternelle et élémentaire) adultes entrant à l'école
- Organisation des espaces de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves dans les lieux clos (et notamment éviter les faces à faces sur la durée, mais possible sur des temps courts lors d'ateliers par exemple).
- Le Lavage des mains dès l'entrée à l'école puis plusieurs fois dans la journée (eau et savon privilégiés pour les élèves)
- La limitation du brassage entre classes et groupes d'élèves, dans la mesure du possible pour éviter les regroupements et croisements importants
- La ventilation des classes et autres locaux


- Information des parents des modalités d'accueil. (Livret d'accueil proposé sur le site du gouvernement )

Un plan de continuité pédagogique : mis à disposition sur le site Eduscol  pose des principes, des recommandations et des conseils ou exemples de mise en œuvre, en cas de dégradation de la situation sanitaire.

Deux hypothèses sont envisagées :

- Hypothèse 1 : circulation active du virus, localisée, nécessitant la remise en vigueur d'un protocole sanitaire strict.
- Hypothèse 2 : circulation très active du virus, localisée, nécessitant la fermeture des écoles, collèges et lycées sur une zone géographique déterminée.

2. Circulaire de rentrée et modifications des programmes d'enseignement

Au BO du sur le **10 juillet 2020** vous trouverez la circulaire de rentrée  qui définit les **priorités** pour cette nouvelle année scolaire :

1. protéger la santé des élèves et des personnels (lire § précédent)
2. développer l'esprit d'équipe tant chez les adultes que chez les élèves pour assurer notre mission fondamentale de transmission des savoirs et de réduction des écarts de niveau
3. assurer la pleine inclusion de tous les enfants à besoins éducatifs particuliers
4. transmettre les valeurs civiques

Au **BO du 30 juillet 2020**, vous lirez les quelques modifications apportées aux programmes officiels pour les trois cycles afin de renforcer les enseignements relatifs au changement climatique, à la biodiversité et au développement durable.

Les versions du texte mettant en évidence les modifications apportées au programme sont accessibles sur Eduscol :


CYCLE 1 **CYCLE 2** **CYCLE 3**

L'année scolaire 2020-2021 sera caractérisée par le **développement du sport et de la culture dans la vie de chaque élève**. L'éducation physique et sportive ainsi que l'ensemble des disciplines artistiques seront au cœur de cette priorité.



3. Priorités et ressources pédagogiques pour septembre et octobre 2020

Afin d'aider chaque enseignant à préparer cette première période, le ministère a défini des priorités de la GS au CP pour l'enseignement du français et des mathématiques. Des exercices de positionnement sont également proposés pour vous aider à définir les besoins de vos élèves.

Niveau	Priorités et ressources en français	Outils de positionnement en français	Priorités et ressources en mathématiques	Outils de positionnement en mathématiques
GS	priorités et ressources en français GS		priorités et ressources en math GS	-
CP	priorités et ressources français CP	exercices français CP	priorités et ressources maths CP	exercices maths CP
CE1	priorités et ressources français CE1	exercices français CE1	priorités et ressources maths CE1	exercices maths CE1
CE2	priorités et ressources français CE2	exercices français CE2	priorités et ressources maths CE2	exercices maths CE2
CM1	priorités et ressources français CM1	exercices français CM1	priorités et ressources maths CM1	exercices maths CM1
CM2	priorités et ressources français cm2	exercices français CM2	priorités et ressources maths CM2	exercices maths CM2

Liens directs vers les documents eduscol 


4. Les évaluations en CP et en CE1 pour prévenir la difficulté scolaire

Toutes les informations nécessaires se trouvent sur le site eduscol – évaluations CP  et CE1 

Les passations ont lieu **du lundi 14 septembre au vendredi 25 septembre 2020**.

Une attention est à porter sur la communication des résultats aux familles. Il convient de rassurer et d'expliquer les aides pédagogiques mises en place.

5. L'école maternelle dès trois ans pour tous :

" L'obligation d'assiduité peut être aménagée en petite section d'école maternelle à la demande des personnes responsables de l'enfant. Ces aménagements ne peuvent porter que sur les heures de classe prévues l'après-midi". Décret, paru au B.O. du 30 aout 2019 

→ Ces demandes resteront à la marge, il ne s'agit pas de généraliser les aménagements. La demande d'aménagement, écrite et signée, doit vous être adressée par les personnes responsables de l'enfant. Après avoir noté votre avis, vous me la transmettez par courriel de préférence.

6. Organiser un accueil de qualité des élèves en situation de handicap

La **généralisation des PIAL** (pôle inclusif d'accompagnement localisé) met en œuvre les accompagnements notifiés dans les écoles, les collèges et les lycées de l'enseignement public et privé. 37 PIAL sur le département (1 par secteur d'enseignant référent).

Des **guides** pour travailler en collaboration étroite avec les AESH et les familles et renforcer l'appartenance des AESH à la communauté éducative. 📄

Des **ressources** et notamment le site Cap école inclusive 📄 pour accompagner la communauté éducative dans la scolarisation de tous les élèves à besoins éducatifs particuliers.

7. Entretenir une étroite association des familles et leur constante information

La crise sanitaire a permis de créer un lien nouveau avec les familles qu'il convient d'entretenir de manière à partager encore plus les objectifs pédagogiques et éducatifs poursuivis par l'école.

Je vous encourage à privilégier des démarches visant à faciliter cette relation : réunion thématiques, café des parents, expositions, entretiens, outils numériques... Le site « la mallette des parents » 📄 actualisé régulièrement offre de nombreuses ressources.

INFORMATIONS CONCERNANT LA CIRCONSCRIPTION

1. Composition de l'équipe de circonscription.

L'équipe est à votre écoute et s'attache à répondre à vos sollicitations dans l'élaboration et la réalisation de vos projets mais aussi dans la gestion de situations délicates.

2. Communication avec la circonscription

Les jours et horaires d'ouverture du secrétariat sont les suivants :

Du lundi au jeudi	7h45 – 12h45 / 13h30 – 17h30 (17h le vendredi)	- Le mercredi	8h15 – 12h45
-------------------	--	---------------	--------------

- ✓ Toute **correspondance administrative**, quel qu'en soit le destinataire, est à transmettre par **la voie hiérarchique** à Madame l'Inspectrice de l'Education nationale, à l'adresse indiquée en en-tête (adresse postale ou adresse électronique). Vous préciserez le **nom de l'école** pour tout document transmis.
- ✓ Pour **toute demande de renseignements**, je vous remercie de **privilégier le mode « courrier électronique »** plutôt que le téléphone. Le courriel permet de garder une trace écrite de votre demande et de la réponse.
- ✓ A ce titre, toute communication électronique se fera **exclusivement** via **l'adresse professionnelle** (prenom.nom@ac-grenoble.fr). Les adresses électroniques personnelles ne seront pas acceptées.
- ✓ Le portable professionnel sur lequel vous pouvez me joindre, communiqué à chaque directrice et directeur, est réservé à l'exposé de situations nécessitant une réponse immédiate à caractère d'urgence.

ORGANISATION DE L'ANNEE SCOLAIRE

1. Accompagnement pédagogique des élèves et Continuité pédagogique

En début d'année scolaire, la **priorité absolue** est de veiller à ce que les élèves maîtrisent les connaissances et les compétences indispensables à la poursuite de leur année dans de bonnes conditions. **La logique de cycle donne la souplesse nécessaire pour atteindre cet objectif.** Pour **réduire** les éventuels écarts constatés, les apprentissages sont

concentrés sur les connaissances réputées acquises dans le cadre d'une scolarité ordinaire et nécessaires pour commencer leur année dans de bonnes conditions en appui sur les ressources proposées sur Eduscol (§ 3 partie1)
Les **heures d'activités pédagogiques complémentaires (APC)** sont destinées en **priorité aux élèves qui maîtrisent le moins les compétences de l'année précédente**. Des groupes de besoins, éventuellement multiniveaux, peuvent être utilement mis en place pour répondre à l'hétérogénéité dans la maîtrise de certaines compétences des **savoirs fondamentaux**. **Les APC débuteront le plus vite possible et au plus tard le 21 septembre.**

De **nouvelles ressources pédagogiques** sont à la disposition des professeurs : Plusieurs **nouveaux guides**, élaborés par des professeurs en lien étroit avec le Conseil scientifique de l'éducation nationale, sont publiés et téléchargeables sur Eduscol 📄 « *Je rentre au CP* » - 📄 *Guide pour enseigner la lecture et écriture CP et CE1*.

Retrouvez également l'accès aux **cours Lumni**. 📄 Des documents relatifs aux cours diffusés ainsi que des prolongements possibles permettant de réinvestir les notions abordées sont également mis à disposition.

Le travail engagé pour favoriser la **continuité des apprentissages** est à poursuivre. Il s'agit de définir toutes les modalités de liaison entre les cycles 1 et 2 et les cycles 2 et 3 et au sein du cycle 3. La **liaison écoles-collège** débutera par un conseil écoles-collège (1^{ère} période). La date vous parviendra prochainement.

Seules les écoles du secteur Ponsard bénéficieront d'un stage de liaison qui se déroulera le mardi 24 novembre.

2. Projet d'école

Le projet d'école actuel se poursuit une **quatrième année**. Cet outil porteur de la cohérence pédagogique de votre école est le fil rouge de vos projets. Pour cela, il s'agit de :

- ✓ L'inscrire à l'ordre du jour de vos réunions d'équipe et amener tous les enseignants et plus particulièrement les nouveaux nommés à prendre en connaissance dès le début de l'année
- ✓ Revisiter les actions et penser d'éventuelles régulations
- ✓ Mettre à jour les actions (à modifier, compléter, clore) et déterminer les nouvelles que vous mettrez en œuvre cette année. ☒ **Ces changements seront saisis sur l'application PORFOLIO2 d'ici les vacances d'automne.**

3. Chartes des usages numériques (enseignants et élèves) :

- ✓ « Chaque établissement et école se doit de rédiger une charte d'utilisation de l'internet et des services informatiques et de la faire valider par les instances représentatives (conseil d'école ou conseil d'administration). »
<https://eduscol.education.fr/internet-responsable/ressources/legamedia/charte.html>
- ✓ Le groupe départemental numérique38 propose une charte type pour vous aider à construire la vôtre et celle pour les élèves : <https://groupe-numerique-38.web.ac-grenoble.fr/charte-des-usages-numeriques-lecole>
- ✓ Il existe aussi un **guide eduscol** : <https://eduscol.education.fr/cid57095/charte-usage-des-tic.html>

4. Intervenants extérieurs dans le cadre des activités scolaires et projet pédagogique

Je vous invite à porter une **attention toute particulière à l'intérêt pédagogique** de toute intervention et à son lien avec le projet d'école.

- ✓ Toute intervention s'inscrit dans un **projet pédagogique rédigé** qui définit les objectifs, déroulement et calendrier des activités En aucun cas, l'intervenant ne se substitue à l'enseignant.
- ✓ Tout intervenant est avant tout autorisé par la directrice ou directeur.
- ✓ **La circulaire interministérielle n°2017-116 du 6 octobre 2017** est toujours **d'actualité et vous permet de** retrouver les précisions sur les **conditions d'encadrement des activités physique et sportives**.
- ✓ **L'APPLICATION GENIE** à utiliser vous permet **d'inscrire un bénévole à une session d'agrément** natation, vélo, ski, ou raquette. Cette application accessible par le **PIA-38** est également le moyen de suivre l'état d'avancement du dossier jusqu'à l'obtention de l'agrément par le DASEN et d'avoir une liste de bénévoles agréés toujours à jour.
Important : Il convient d'anticiper les inscriptions car la validation d'une inscription nécessite que le formulaire soit rempli par le bénévole et qu'il vous ait transmis une photocopie de sa pièce d'identité.

5. Sorties scolaires avec nuitées

- ✓ Il est actuellement impossible de savoir si les conditions sanitaires seront réunies pour permettre aux projets de sorties scolaires d'avoir lieu. Cependant, en cas de conditions favorables, il reste nécessaire d'anticiper. Afin de vous permettre de construire **un projet pédagogique solide**, base de votre projet de classe de découverte, **je vous remercie de contacter Lise Petermann CPC** afin de lui présenter votre projet pédagogique au plus tard aux vacances d'automne.
- ✓ Les dossiers sont ensuite saisis directement dans l'application **SORTIESCO**. Tous les documents sont en ligne sur le **PIA**.
- ✓ **Rappel des délais réglementaires : ces dates sont bloquantes et entraînent une non-validation du dossier si elles sont dépassées.**
 - 5 semaines avant le départ hors vacances scolaires pour un séjour en Isère,
 - 8 semaines avant le départ hors vacances scolaires pour un séjour hors département,
 - 10 semaines avant le départ hors vacances scolaires pour un séjour à l'étranger.

Les délais réglementaires sont à allonger de 3 semaines pour prendre en compte les allers retours entre le CPC et l'école, afin que le dossier qui me soit présenté soit un dossier complet.



FONCTIONNEMENT DES ECOLES

1. Signalement d'évènements particuliers dans les écoles

Toute information préoccupante ou événement présentant un caractère particulier (violence, santé publique, accident, occupation de locaux,...) touchant des élèves, des personnels enseignants ou non enseignants, ayant une incidence sur la vie de l'école **me sera signalée en priorité y compris en dehors du temps de scolaire ou du temps de service**. Les directeurs utiliseront à cette fin mon adresse personnelle (stephanie.jamme@ac-grenoble.fr) ou mon téléphone portable professionnel. **L'application faits établissements sera également renseignée.**

2. Election des représentants de parents d'élèves aux conseils des écoles

La semaine de la démocratie scolaire se déroulera la semaine du 5 au 9 octobre. **Les élections des représentants des parents d'élèves se dérouleront le vendredi 9 octobre 2020.** Je vous invite à consulter :

- ✓ La **note de service** du 24 juin 2020 
- ✓ Le **Guide** relatif à l'organisation des élections des représentants des parents d'élèves au conseil d'école : un outil d'accompagnement pour l'organisation de ces élections. 
- ✓ **L'Arrêté du 19 août 2019** modifiant l'arrêté du 13 mai 1985 relatif au conseil d'école **apporte deux changements** :
 - Article 1 « Le vote a lieu à l'urne et par correspondance ou exclusivement par correspondance sur décision du directeur d'école, après consultation du conseil d'école. » (mise en place possible en 2020 si le vote a eu lieu)
 - Article 4 : « le *directeur* d'école procède publiquement, par tirage au sort, aux désignations nécessaires parmi les parents d'élèves volontaires » (*en place de l'inspecteur*)
- ✓ Par ailleurs, je vous remercie de joindre au **premier procès-verbal le règlement intérieur** de votre école. L'envoi par courriel de ces documents remporte ma préférence.
- ✓ Les Conseils d'École font partie intégrante du service des maîtres, à hauteur de 6h. ***La présence de tous y est donc obligatoire, au prorata de la quotité de travail.***

3. Mesures de sécurité dans les écoles et les établissements scolaires à la rentrée scolaire

Le niveau **Vigipirate "sécurité renforcée - risque attentat "** s'applique sur l'ensemble du territoire. Le ministère demande à chacune et chacun, personnels de l'Éducation nationale, parents d'élèves, élèves de prendre connaissance des consignes de sécurité et de les respecter afin d'améliorer le niveau de sécurité dans nos écoles et établissements. Vous retrouverez l'ensemble des informations sur le **site** du Ministère.

Les **PPMS** (risques majeurs et attentat) de votre école sont à **actualiser obligatoirement dès la rentrée**. Les directrices, directeurs s'assureront que tous les personnels en ont bien pris connaissance et que les exercices sont effectués conformément aux instructions. → **Un exercice de type attentat intrusion avant les congés d'automne et un exercice de type risque majeur avant juin 2021.**

INFORMATION CONCERNANT LES ENSEIGNANTS

1. Obligations de service*

Circulaires n° 2013.019 du 04/02/2013 – n° 2014.068 du 20/05/2014 - Décret n° 2017-444 du 29 mars 2017 relatif aux obligations de service et aux missions des personnels enseignants du premier degré

*Les personnels à temps partiel réalisent les heures au prorata de leur quotité de service.

APC (activités pédagogiques complémentaires)	36 h Directeurs : 1-2 cl. => 30h 3-4 cl. => 18h 5 cl. & + => ∅	Groupes restreints d'élèves	Les (APC) sont destinées en priorité aux élèves qui maîtrisent le moins les compétences de l'année précédente. Des groupes de besoins, éventuellement multiniveaux, peuvent être mis en place pour répondre à l'hétérogénéité dans la maîtrise des compétences. Il s'agit de débiter le plus vite possible et au plus tard le 21/09/2020. (voir projet joint à compléter)
Concertations	48 h	Équipe pédagogique Conseil des maîtres Conseil de cycles	Travaux en équipes pédagogiques : Identification des besoins des élèves et élaboration et suivi des PPRE/PAP -- Organisation des APC - Articulation avec les objectifs du projet d'école - Élaboration d'actions visant à améliorer la continuité pédagogique entre les cycles et la liaison école-collège Relations avec les parents Elaboration et suivi des projets personnalisés de scolarisation pour les élèves handicapés (PPS)
Animations pédagogiques	18 h	Une prochaine note de service précisera l'organisation des animations pédagogiques. Des éléments seront présentés lors de la réunion de directrices et directeurs.	
Conseil d'école	6 h		Un conseil d'école par trimestre

2. Congés et absences

Le service public d'éducation est soumis à une obligation de continuité. Elle est le pendant indissociable de l'obligation scolaire faite aux familles et aux élèves. **Aussi, il convient de respecter ces principes :**

- ✓ **Toutes absences** doivent être obligatoirement signalées **au secrétariat de l'IEN et à l'école avant 8 heures 15**. Les absences déclarées au-delà de 8h15 ne seront pas prises en compte pour l'organisation des premiers remplacements. Elles seront traitées dans un second temps.
- ☒ **Entre 8H15 et 9H00, les secrétaires travaillent la répartition des remplaçants. C'est la secrétaire qui communique aux écoles les informations. Merci de ne pas téléphoner durant cet intervalle.**
- ✓ **Les arrêts de travail :** volets 3 (congés de maladie) doivent être adressés à l'IEN dans **les 48 heures**.
- ✓ **Autorisations d'absences :**
 - les **demandes**, accompagnées d'un justificatif, sont à saisir en ligne, si possible, **au moins 8 jours avant la date prévue de l'absence**. Dans tous les cas, le directeur doit être averti de la demande. Je rappelle qu'aucune autorisation d'absence de service ne peut être donnée par le directeur y compris lorsqu'il s'agit d'un conseil de cycle, d'école...
 - En cas d'urgence, la demande doit être faite par téléphone et confirmée par courriel dans les meilleurs délais au secrétariat de l'Inspection.
 - Une absence lors d'une animation pédagogique, conseil d'école doit être justifiée.
 - Seule l'autorisation d'absence de **droit** est remplacée selon les disponibilités des TR. **Elle est toujours accordée sous réserve de l'accueil des élèves.**
 - Une autorisation d'absence pour enfant malade n'est accordée qu'avec un certificat médical d'un médecin attestant la présence obligatoire d'un parent. Les justificatifs liés aux autorisations d'absence seront transmis sous 48h au secrétariat de l'IEN.

TRES IMPORTANT : A l'issue de tout congé, pour faciliter la gestion du service, il est indispensable de faire connaître au secrétariat la date de reprise ou d'avertir le plus tôt possible s'il y a prolongation.

ACCOMPAGNEMENT ET FORMATION

1. Rendez-vous de carrière

En raison de la période de confinement, la **campagne des rendez-vous de carrière de l'année 2019-2020** a été repoussée jusqu'en janvier 2021 pour permettre à tous les enseignants éligibles d'en bénéficier.

Ces rendez-vous auront lieu en première période, les enseignants concernés recevront une proposition de date.

Concernant l'année scolaire 2020-2021, les enseignants éligibles recevront sur leur adresse académique une proposition de rendez-vous à compter du mois de novembre 2020. La proposition arrive au plus tard 15 jours avant la date proposée. (Pour savoir si vous êtes éligible au RDV de carrière, consultez IProf/service/).

2. Formation

La **formation continue** des enseignants est assurée **selon trois modalités** :

- ✓ **Stages à publics ciblés** avec remplacement (équipes d'école ciblée par l'IEN) : cette année c'est l'école maternelle Quai Pasteur de Vienne qui en bénéficiera. (Les élèves à besoins particuliers)
- ✓ **Stages à inscriptions individuelles** avec remplacement selon les modalités d'inscriptions au PDF bientôt disponibles.
- ✓ **Animations pédagogiques** de circonscription (18 heures) les mercredis matin ou en soirée, en français et en mathématiques. Cette année, une nouvelle modalité de formation, dite par « constellation » est mise en œuvre. 60 enseignants (30 en français et 30 en maths) en bénéficieront. Les 18h de formation continue des directeurs et directrices d'école seront constituées des trois réunions des directeurs et directrices habituelles ainsi que de trois temps consacrés à des problématiques spécifiques.
Les modules retenus pour cette année ainsi que les modalités d'inscription via l'application GAIA vous seront communiqués dans une prochaine note.

3. Accompagnement individuel ou d'équipe

Tout enseignant peut, à sa demande ou à celle de l'IEN, bénéficier d'un accompagnement individuel par un membre de l'équipe de circonscription. Celui-ci est défini selon les besoins identifiés ou le contexte spécifique. Les demandes sont à adresser au secrétariat.

Accompagnement des T1-T2 : Les T1-T2 bénéficient d'une formation départementale qui s'inscrit dans un continuum avec le master MEEF et poursuit la formation initiale sur les disciplines fondamentales et thématiques essentielles. Parallèlement, je les engage à solliciter, selon leurs besoins, l'équipe de circonscription pour une visite conseil et/ou un temps de réflexion autour d'une problématique définie.

DOCUMENTS A RETOURNER A L'IEN

Dates	Documents à retourner
Lundi 14 septembre	- Fiche projet des APC
Tout au long de l'année (par voie numérique si possible)	- Demande d'aménagement du temps scolaire rédigée par parents de PS, avec avis et signature de la directrice ou du directeur. - PV des conseils d'école - Règlement intérieur joint au PV du 1 ^{er} conseil d'école - Compte- rendu des réunions de l'équipe éducative - Déclarations d'accidents d'élèves (en un seul exemplaire) - Informations préoccupantes (en copie)